

NOTE DE SERVICE

2015: SB11

Destinataires : Directrices et directeurs de l'éducation
Agentes et agents en chef des finances
Responsables principaux des installations

Expéditeur : Cheri Hayward
Directrice
Direction du soutien aux activités scolaires

Date: Le 24 avril 2015

Objet: Production de rapports en vertu de la *Loi sur l'énergie verte*, formation webinaire sur Comment utiliser la base de données sur la consommation d'énergie (UCD) pour satisfaire aux exigences et échéances connexes

Cette année sera la troisième où en application du Règl. de l'Ont. 397-11 de la Loi sur l'énergie verte, les organismes du secteur parapublic, comme les Conseils scolaires, devront soumettre un **rapport sur la consommation annuelle d'énergie et les émissions annuelles de gaz à effet de serre** au ministère de l'Énergie.

La base de données sur la consommation d'énergie (UCD) permet à tous les conseils scolaires de compiler automatiquement les données sur la consommation d'énergie grâce aux compteurs de consommation d'électricité et de gaz naturel, ce qui réduit nettement le fardeau administratif de satisfaire à toutes les exigences réglementaires.

Pour aider les conseils scolaires à préparer le rapport de cette année, le fournisseur de l'UCD, Aegent Energy Advisors Inc. (Aegent), tiendra trois webinaires pour rappeler aux utilisateurs comment se servir de la base de données sur la consommation d'énergie pour qu'ils puissent établir le rapport sur la consommation annuelle d'énergie et les émissions annuelles de gaz à effet de serre.

Les webinaires seront donnés aux dates suivantes :

Webinaires an anglais (2)

- Le mardi 28 avril à 14 h 30

- Rendez-vous sur le site - <https://attendee.gotowebinar.com/rt/7850656324668179714>
- Le mercredi 13 mai à 11 h 00
 - Rendez-vous sur le site - <https://attendee.gotowebinar.com/rt/7850656324668179714>

Webinaire en français (1)

- Le mardi 5 mai à 14 h
 - Rendez-vous sur le site - <https://attendee.gotowebinar.com/register/5102612828507805953>

Les webinaires fourniront des informations sur les points suivants :

1. Les nouvelles fonctions de la base de données sur la consommation d'énergie qui affectent le rapport à établir en vertu de la Loi sur l'énergie verte
 - Les énergies de remplacement
 - Comment le modèle est envoyé et traité
 - Comment revoir les données par location dans l'UCD
 - Comment modifier les données dans l'UCD
2. Revue du rapport en vertu de la Loi sur l'énergie verte dans l'UCD
 - Démonstration sur toutes les variables des installations et comment les modifier
3. Quelles sont les responsabilités du Conseil en ce qui concerne les données
 - Examen de toutes les locations
 - nouvelles
 - vendues
 - Variables sur les installations
 - Zone des bâtiments
 - Nouveaux ajouts – Maternelle et jardin d'enfants à temps plein
 - Démolition
 - Portables/portapaks – nouvelles ou déplacées
 - Heures d'ouverture
 - % de la climatisation
 - Examen et vérification des numéros des compteurs
 - Examen de la consommation et en assurer l'intégralité
 - Examen des facteurs d'ajustement pour les pertes
4. Fonctions et responsabilités d'Aegent

Échéances liées à la production des rapports en vertu de la Loi sur l'énergie verte et les périodes anticipées

Le 1^{er} mai 2015

Échéance pour les conseils scolaires qui font affaire avec une CDL (compagnie de distribution locale) qui ne procure pas les données électroniques sur la consommation pour les comptes par le truchement de la centrale EBT et doivent fournir à Aegent une photocopie de la facture intégrale pour tous les compteurs applicables

- Cornwall Electric
- NRG Energy
- Dubreuil Electric
- Newmarket Hydro (compteurs à intervalle)

Périodes anticipées pour télécharger les données à l'UCD : quatre semaines

Le 22 mai 2015

Échéance des conseils scolaires pour soumettre une photocopie de la facture intégrale à Aegent pour les compteurs suivants :

- nouveaux compteurs
- compteurs avec d'importantes lacunes dans les données
 - plus de 30 jours

Période anticipée pour télécharger les données à l'UCD : trois semaines

Le 29 mai 2015

Échéance des conseils scolaires pour soumettre le modèle dûment rempli des énergies de remplacement pour tous les comptes de l'exercice de 2014 à leur fichier FTP

Période anticipée pour télécharger les données à l'UCD : deux semaines

Le 1^{er} juillet 2015

Échéance des conseils scolaires pour soumettre leur rapport dûment rempli sur la consommation annuelle d'énergie et les émissions annuelles de gaz à effet de serre par le truchement du portail électronique du ministère de l'Énergie

Questions

Les questions sur le Règl. de l'Ont. 397-11 et le rapport sur la consommation annuelle d'énergie et les émissions annuelles de gaz à effet de serre devraient être adressées au ministère de l'Énergie à BPSSupport@ontario.ca.

Les questions sur les fonctions de l'UCD comme les questions techniques, les données

manquantes, la qualité des données, comment modifier vos données, etc., devraient être adressées à Mike Risavy au (416) 622-9449 p. 111 ou à mrisky@aegent.ca.

Les questions sur l'Initiative d'efficacité énergétique ou l'UCD devrait être adressées à Karen Carter, conseillère principale en politiques, Approvisionnement en énergie et économies au (416) 212-3179 ou à l'adresse courriel karen.carter2@ontario.ca.

J'aimerais saisir cette occasion pour féliciter le secteur de satisfaire de façon continue aux exigences de production des rapports en vertu de la Loi sur l'énergie verte. Au cours des deux dernières années, le secteur de l'éducation affiche le taux le plus élevé d'observation de tous les organismes du secteur parapublic. La production réussie des rapports peut être directement attribuée à deux facteurs essentiels : l'UCD qui facilite le fardeau administratif de satisfaire aux exigences et le dévouement considérable du personnel de chaque conseil scolaire dans l'examen de leurs données pour garantir l'intégralité et l'intégrité des données.

Je vous remercie de votre soutien continu.

Original signé par

Cheri Hayward
Directrice
Direction du soutien aux activités scolaires

Copie : Présidentes et présidents des conseils scolaires